

(1)

(N° 95.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1872-1873.

---

**Projet de Loi qui ouvre au Département de la Justice un crédit complémentaire de 25,000 fr. pour la continuation des travaux de construction d'un palais de Justice à Bruxelles.**

*(Voir le N° 84, session 1871-1872, et le N° 150 session 1872-1873 de la Chambre des Représentants.)*

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Un crédit complémentaire de vingt-cinq mille francs est ouvert au Département de la Justice, pour la continuation des travaux de construction d'un palais de Justice à Bruxelles.

**ART. 2.**

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1873.

Bruxelles, le 24 juin 1873.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,*

*(Signé) REYNAERT.  
HAGEMANS.*